



Syndicat Mixte pour la Collecte
et le Traitement des Eaux Usées des Bassins
de la Thève, de l'Ysieux et de la Nonette

République Française
Département VAL D'OISE
SICTEUB

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 18/03/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
58	34	39

Vote
A l'unanimité
Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2025, le 18 Mars à 18:30, le Comité Syndical du SICTEUB s'est réuni au Centre Culturel de Coye-la-Forêt, lieu extraordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DESSE Daniel, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux délégués syndicaux le 11/03/2025.

Présents : M. DESSE Daniel, Président, M. POIRIER Henri, M. GAUBOUR Jacques, M. VARON Bernard, M. DUFUMIER Dominique, M. FERRACHAT Sébastien, M. LEDOUX Eric, M. SPECQ André, M. MELLA Daniel, M. FALLOT Frédéric, M. PIN Daniel, M. DREVILLE Gérard, Mme SAVY Marie-Laure, M. ALATI Jacques, M. EPALLE Jean, M. DUFLOS Jérémy, M. BIZERAY Jean-Jacques, M. FABRE Jacques, M. DESHAYES François, M. COLLIN Eric, M. BARBIER Jean-Michel, Mme DUBREUCQ Françoise, M. LAFFITTE Jean-Claude, M. VINCENTI Jean-Marc, M. BOLLER Thierry, M. HERVIN Claude, Mme TILLIET Marie-Claire, M. NIRO Eric, M. WROBLEWSKI Didier, M. TURBAN Jean-Claude, M. TSCHANHENZ Robert, M. DECOSTER Laurent, Mme LEFEBVRE Anne, M. VAN LIERDE Claude

Suppléant(s) : M. BOLLER Thierry (de M. THERRY Eric), M. HERVIN Claude (de M. DUCLOS Jean-Noël), Mme TILLIET Marie-Claire (de M. BLAIMONT Jean-Pierre), M. NIRO Eric (de M. MANSOUX Michel), M. WROBLEWSKI Didier (de M. GUEDON Eric), M. TURBAN Jean-Claude (de M. BONTEMPS Jean-Marie), M. TSCHANHENZ Robert (de M. MOULA Nicolas), M. DECOSTER Laurent (de M. DAGNIAUX Michel), Mme LEFEBVRE Anne (de M. DESABRE Gérard)

Excusé(s) ayant donné procuration : M. FAUVIN Patrick à M. PIN Daniel, M. BOCQUET Jean-Charles à M. DREVILLE Gérard, M. BUISSON Jean-Michel à M. DUFLOS Jérémy, M. BRICHE Etienne à M. EPALLE Jean, M. CAPPE DE BAILLON Vincent à M. VAN LIERDE Claude

Excusé(s) : M. MANSOUX Michel, M. GUEDON Eric, M. BONTEMPS Jean-Marie

Absent(s) : M. DUCLOS Jean-Noël, M. MULLER Patrick, Mme LEGRAND Nicette, M. BLAIMONT Jean-Pierre, M. MONNEINS François, M. GRANZIERA Gilles, M. GAILDRAT Olivier, Mme POLLET Clarisse, Mme LOURME Sophie, M. THERRY Eric, M. MOREL Cyril, M. DELECLUSE Thibault, Mme MAZZONI Sandra, M. BOUFFLET Pierre, M. COLLOBER Ernest, M. BONDOUX Gilles, M. BARBAROSSA Raphaël, M. MOULA Nicolas, M. DE NOAILLES Emmanuel, M. DE NOAILLES Helie, M.

DAGNIAUX Michel, M. DESABRE Gérard, M. COVILLET François, M.
MARCHAND Patrice, M. LANCERAUX François

A été nommé(e) secrétaire : M. POIRIER Henri

2025-028 – Reversement des frais de personnel du budget EU du SICTEUB vers le budget EPU du SICTEUB

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant qu'au 1^{er} Janvier 2025, le SICTEUB exerce la compétence eaux pluviales urbaines pour le compte de 13 communes.

Considérant que cette compétence est mise en œuvre aujourd'hui par plusieurs agents du SICTEUB. Le futur directeur des services techniques du syndicat sera rémunéré sur le 012 du budget Eaux Pluviales Urbaines

Considérant que pour l'année 2025, il est prévu un reversement des frais de personnel du budget Eaux Usées vers le budget Eaux Pluviales Urbaines. Ce reversement sera pour l'année 2025 d'un montant de 50 000.00 €. Il fera l'objet d'une convention de mise à disposition et d'un titre de recettes à l'encontre du budget annexe Eaux Usées du SICTEUB à titre de reversement de frais de personnel.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le reversement d'un montant de 50 000.00 € par le budget Eaux Usées du SICTEUB au budget Eaux Pluviales Urbaines concernant les frais de personnel engagés pour l'exercice de la compétence Eaux Pluviales Urbaines pour l'année 2025

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer une convention de mise à disposition du personnel Eaux Pluviales Urbaines vers l'eau usée.

- **DONNE** tout pouvoir au Président ou à son représentant pour l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
A Asnières sur Oise, le 24/03/2025
Le Président

